

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Flamanville-Le-confinement-des-matieres-radioactives-mal-surveille-par-EDF>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Flamanville : Le confinement des matières radioactives mal surveillé par EDF**

11 août 2020

## France : Flamanville : Le confinement des matières radioactives mal surveillé par EDF

**Le 20 mai 2020, l'exploitant de la centrale nucléaire de Flamanville (Normandie) découvre un joint en mauvais état dans une des parties les plus radioactives de son usine. Malgré un "aspect dégradé", ce joint de "l'exutoire du bâtiment combustible" (comprendre la porte du bâtiment où est entreposé le combustible du réacteur) sera laissé tel quel près de deux mois avant qu'EDF ne se rende compte que l'étanchéité - et donc le confinement des matières radioactives - du bâtiment était compromise. Le joint sera finalement changé le 31 juillet.**

**Le [bâtiment combustible](#) est une des zones les plus contrôlées d'une installation nucléaire.** Elle présente un important **risque de dispersion** de radioactivité dans l'environnement et un fort **risque de contamination** et d'irradiation des travailleurs. C'est en effet là qu'est entreposé le combustible du réacteur nucléaire lorsqu'il est à l'arrêt (ce qui est le cas actuellement à Flamanville), dans une piscine de refroidissement. Cette piscine accueille aussi du combustible neuf mais également le combustible usé, très irradiant, qui doit être refroidit plusieurs années avant de pouvoir être transporté.

**Si EDF annonce dans son communiqué qu'il n'y a eu aucune conséquence à laisser ce joint de la porte du bâtiment combustible dégradé tel quel quelques mois car aucune manipulation de combustible n'aurait été faite durant cette période, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ne nous dit pas la même chose.** Du combustible nucléaire a effectivement été manipulé, deux jours consécutifs, le 21 et le 22 juillet 2020. Heureusement il n'y a pas eu d'accident de manutention. Dans le cas contraire, en raison de l'état du joint de la porte, il aurait été impossible d'empêcher des rejets radioactifs (notamment d'iode) à l'extérieur du bâtiment.

Cette nouvelle déclaration d'évènement significatif par la direction de la centrale de Flamanville survient quelques jours après l'annonce d'un [autre incident, impactant cet fois directement l'environnement](#) : le **dépassement, fin juillet, de la limite maximale autorisée pour toute**

**l'année 2020, de SF6** (Hexafluorure de soufre), un des plus puissants gaz à effet de serre.

Il faut dire que depuis que la centrale à été [mise sous surveillance renforcée](#) par l'Autorité de sûreté nucléaire en septembre 2019, les déclarations s'enchaînent. [Équipements délabrés, incidents se multipliant...](#) les deux réacteurs sont [arrêtés depuis des mois](#) (janvier 2019 pour le réacteur 2 et septembre 2019 pour le réacteur 1) et [pas de redémarrage en vu avant fin octobre 2020](#) tant il y a de travaux à faire. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) [jugait en décembre 2019](#) la situation "très préoccupante" et demandait un diagnostic poussé de l'état des installations du site. Cette nouvelle déclaration semble montrer que, même si le joint à fini par être changé, **le problème de fond n'est toujours pas réglé** : EDF n'est pas suffisamment rigoureuse dans la surveillance de son installation nucléaire ni dans l'évaluation de l'état de ses équipements. Un laxisme bien risqué dans l'industrie de l'atome.

## Ce que dit EDF :

Publié le 11/08/2020

**Le 20 mai 2020**, lors de la réalisation d'un essai périodique sur l'unité de production numéro 2, il est identifié que **le joint de l'exutoire du bâtiment combustible présente un aspect dégradé**. L'analyse réalisée à ce moment ne remet pas en cause l'intégrité de ce joint. **Le 27 juillet, lors de travaux de réparation, l'état du joint est de nouveau remis en cause. Il est démonté et remplacé le 31 juillet.**

Le confinement dynamique du bâtiment réacteur, assuré par le système de ventilation, a toujours été disponible et aucune manutention de combustible n'a été réalisée sur la période.

L'événement n'a eu **aucun impact sur la sûreté, l'environnement et la santé**. Compte tenu du délai, trop long entre la détection de l'état du joint et son remplacement, la Direction de la centrale nucléaire de Flamanville a déclaré un événement significatif du domaine Sûreté de niveau 1 sur l'échelle INES auprès de l'ASN le 29 juillet 2020.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-flamanville/actualites/detection-tardive-de-la-degradation-d-un-joint-participant-au-confinement-du-batiment-combustible>

---

## Ce que dit l'ASN :

**Dégradation du joint d'étanchéité de la porte du bâtiment d'entreposage du combustible du réacteur 2**

Publié le 14/08/2020

Centrale nucléaire de Flamanville - Réacteurs de 1300 MWe - EDF

Le 7 août 2020, EDF a déclaré à l'ASN un événement significatif pour la sûreté, relatif à la **manutention de combustible nucléaire alors que l'étanchéité du bâtiment d'entreposage du combustible du réacteur 2 de la centrale de Flamanville n'était pas parfaitement assurée**.

Le **20 mai 2020**, lors de la réalisation d'un essai périodique, **EDF a constaté la dégradation du joint d'étanchéité de la porte du bâtiment d'entreposage du combustible du réacteur 2**.

**Aucune action de réparation n'a été menée.**

**Le 24 juillet**, l'état dégradé du joint a été de nouveau constaté et **l'impact de cette situation sur la ventilation du bâtiment d'entreposage du combustible a alors été évalué**. Il est apparu le 29 juillet 2020 que **l'état du joint ne permettait pas de garantir le bon fonctionnement du système d'extraction et de piégeage des iodes radioactifs en situation d'incident ou d'accident, et cela depuis au moins le 20 mai 2020**.

Lorsque le combustible d'un réacteur nucléaire a été complètement déchargé du cœur du réacteur, et transféré dans le bâtiment d'entreposage du combustible, les règles générales d'exploitation imposent, en cas d'indisponibilité de cette fonction d'extraction et de piégeage de l'iode, l'arrêt des manutentions de combustibles sous une heure et la réparation du système dans un délai de trois jours.

Après analyse, l'exploitant a constaté que, durant cette période, **des manutentions de combustibles avaient eu lieu les 21 et 22 juillet 2020**, ce qui constituait un non-respect des règles générales d'exploitation. Il n'y a toutefois pas eu d'incident lors de ces manutentions de combustibles.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. Néanmoins, en raison de sa détection tardive, cet événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Degradation-du-joint-d-etancheite-de-la-porte-du-batiment-d-entreposage-du-combustible-du-reacteur-2>